

DIAGNOSTIC STRUCTUREL RÉGLEMENTAIRE

Ref DSR – Version R001

PUBLIC

- Diagnostiqueurs immobiliers expérimentés réalisant des 3PT (Projet plan pluriannuel de travaux) ou des DTG (Diagnostic Technique Global)
- Ingénieurs du bâtiment
- Architectes
- Géomètres
- Bureaux d'études



1 jour + 0,5 jour (10h30)



Formation en présentiel et visioconférence

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- Appliquer le modèle réglementaire du rapport structure selon le Décret n° 2025-814 du 12 août 2025 relatif au diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs
- Comprendre un bâtiment en logique structurelle et identifier et qualifier ses désordres
- Savoir réaliser un diagnostic technique immobilier et quelle méthodologie employée : l'analyse de l'état structurel apparent,
- Identifier les désordres dans un bâtiment,
- Comprendre les risques liés aux pathologies des bâtiments ,
- Évaluer l'impact des risques environnementaux applicables à la copropriété,
- Évaluer : stabilité, solidité et pérennité
- Produire des préconisations hiérarchisées
- Intégrer dans un 3PT, le diagnostic structure issu de la loi habitat dégradé du 9 avril 2024

PROGRAMME

JOUR 1 en présentiel – Contexte du bâtiment et facteurs structurels amont

- Contexte géologique
- Topographie du terrain
- Environnement hydrique
- Contexte VRD
- Végétation et environnement
- Méthodologie réglementaire
- Étude de cas rapide : Analyse d'un bâtiment (désordres multiples)

FORMATEUR(S)

Formation réalisée par **Thierry MARCHAND** : expert du DTG & 3PT ancien président de la chambre de diagnostiqueurs, expert en diagnostics des logements collectifs et pathologies du bâtiment

Liste des formateurs consultable sur le site internet de **L'Académie MINERVA**

JOUR 2 en visioconférence – Diagnostic, analyse et production du rapport réglementaire

- Analyse structurelle
- Conclusion réglementaire
- Investigations complémentaires – Quand prescrire ?
- Mesures d'urgence – Sécurisation
- Évaluation finale réglementaire : Etat visuel global, risque de péril, mesures de prévention



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



- LOI n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement
- Décret n° 2025-814 du 12 août 2025 relatif au diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs
- Application : le décret est pris en application de l'article L. 126-6-1 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 août 2025 définissant le modèle de rapport à utiliser par le professionnel réalisant le diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs



PRÉREQUIS

Avoir déjà été formé ou pratiquer du diagnostic en copropriété DTG/PPPT



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION



Exposé oral dynamique avec : Powerpoint, présentation du vocabulaire associé, étude de cas

Validation des acquis par la réalisation d'un quiz en fin de formation.

NB : *Ce programme est indicatif et représente l'ensemble des sujets abordés, en fonction des exigences du groupe de stagiaires, il est susceptible d'être modifié. Pour plus d'informations sur la formation : p.boutin@academie*

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Se référer au site www.academie-minerva.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION, TARIFS ET ACCESSIBILITÉ :

Inscription en ligne sur le site internet de l'Académie MINERVA – 1455€ HT
Finançable OPCO !

Pour plus de renseignements sur les CGV, l'accessibilité, les délais : RDV sur le site internet de l'Académie MINERVA ou nous contacter



Programme de formation

2026-03-F-Diagnostic Technique Immobilier

**Réaliser un diagnostic structure réglementaire en immeuble collectif et
l'exploiter dans une stratégie de gestion technique (PPPT)**

Dates : 1,5 jour (10h30)

Public concerné :

Diagnostiqueurs immobiliers expérimentés réalisant des 3PT (Projet plan pluriannuel de travaux), ou des DTG (Diagnostic Technique Global).

Ingénieurs du bâtiment, architectes, géomètres, bureaux d'études...

Prérequis :

Connaissances générales dans le domaine de la construction, les différents types constructifs.
Niveau BAC +5 , BAC + 3, expérience en diagnostic technique (DTG / PPPT), maîtrise des systèmes constructifs

Objectifs attendus :

- Appliquer le modèle réglementaire du rapport structure selon le Décret n° 2025-814 du 12 août 2025 relatif au diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs
- Comprendre un bâtiment en logique structurelle et identifier et qualifier ses désordres
- Savoir réaliser un diagnostic technique immobilier et quelle méthodologie employée :
 - L'analyse de l'état structurel apparent,
 - Identifier les désordres dans un bâtiment,
 - Comprendre les risques liées aux pathologies des bâtiments ,
 - Evaluer l'impact des risques environnementaux applicables à la copropriété,
- Évaluer :
 - stabilité
 - solidité
 - pérennité
- Produire des préconisations hiérarchisées
- Intégrer dans un 3PT, le diagnostic structure issu de la loi habitat dégradé du 9 avril 2024

Contexte réglementaire

- [LOI n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement](#)
- [Décret n° 2025-814 du 12 août 2025 relatif au diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs](#)
- Application : le décret est pris en application de l'[article L. 126-6-1 du code de la construction et de l'habitation.](#)
- [Arrêté du 22 août 2025 définissant le modèle de rapport à utiliser par le professionnel réalisant le diagnostic structurel des bâtiments d'habitation collectifs](#)

J1- Matin

1^{ère} partie Contexte du bâtiment et facteurs structurels amont

Contexte géologique

- Type de sol et reconnaissance indirecte
- Retrait-gonflement des argiles (RGA)
- Zones PPRN

Topographie du terrain

- Influence de la pente :
- stabilité
- ruissellement
- poussées latérales

Environnement hydrique

- Nappes, sources, cours d'eau
- Risques : affouillement, humidité structurelle

Contexte VRD

- Réseaux EU / EP
- Gestion des eaux pluviales
- Défauts fréquents : stagnation, infiltration, déstabilisation

Végétation et environnement

- Impact racinaire sur les fondations
- Interaction sol / structure

J1- Après-midi

2^{ème} partie : Lecture structurelle du bâtiment (descente de charges)

Méthodologie réglementaire

- Toiture
- Façades
- Structure interne
- Sous-sol
- Fondations

Objectif, relier chaque symptôme à un mécanisme structurel

Étude de cas rapide : Analyse guidée d'un bâtiment avec désordres multiples

Jour 2 – Matin (3h30)

3^{ème} partie : Diagnostic, analyse et production du rapport réglementaire

- Analyse structurelle : Passage du constat à l'interprétation : causes, mécanismes et évolution
- Conclusion réglementaire : Stabilité, solidité et pérennité
- Investigations complémentaires - Quand prescrire : (sondages, études géotechniques, calculs structure,...)
- Mesures d'urgence - Sécurisation : (étaielement, périmètre, évacuation,...)
- Evaluation finale réglementaire : Etat visuel global, Risque de péril, Mesures de prévention, ...